UNION EUROPÉNNE Fourniture de services de courtage règlement (CE) n° 428/2009 modifié ou règlement (UE) n° 267/2012 modifié

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE (SERVICES DE COURTAGE) | 1 Courtier/demandeur N° EORI ou SIRET  | 2 Numéro de licence | 3 Date limite de validité |
| 4 Service à contacter**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**Tél. : 01 79 84 34 19Courriel : doublusage@finances.gouv.fr |
| 5 Exportateur dans le pays tiers d’origine | 6 Autorité de délivranceMINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCESDirection générale des entreprisesService de l'industrieSERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE67, rue Barbès – BP 8000194201 Ivry-sur-Seine CEDEX |
| 7 Destinataire dans le pays tiers de destination | 8 État membre où le courtier réside ou est établi | Code |
| 9 Pays tiers d’origine/Pays tiers où sont situés les biens faisant l’objet des services de courtage | Code |
| 10 Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire) | 11 Pays tiers de destination finale | Code |
| 12 Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant) |  |
|  | 13 Description des biens | 14 Code des marchandises | 15 N° de l’article de la liste de contrôle |
|  | 16 Valeur et devise | 17 Quantité de biens et unité de mesure |
|  | 18 Utilisation finale |
|  | 19 Mentions spéciales / Informations complémentaires et documents produits |
|  | 20 À votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l’entretien, le stockage, la détection, l’identification ou la dissémination d’armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l’entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?OUI ☐ NON ☐ |
|  | 21 Je soussigné (nom et qualité du signataire),Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d’une autre autorité de l’Union Européenne.Date, signature et cachetLe |
|  | **Réservé à l’autorité de délivrance**« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire » |

DEMANDE (SERVICES DE COURTAGE)

UNION EUROPÉNNE Fourniture de services de courtage règlement (CE) n° 428/2009 modifié ou règlement (UE) n° 267/2012 modifié

1 Exportateur

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

N° SIRET ou EORI

2 Numéro de licence

3 Date limite de validité

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »

UNION EUROPÉNNE Fourniture de services de courtage règlement (CE) n° 428/2009 modifié ou règlement (UE) n° 267/2012 modifié

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| AUTORISATION ( SERVICES DE COURTAGE) | 1 Courtier/demandeur N° EORI OU SIREN | 2 Numéro de licence | 3 Date limite de validité |
| 4 Service à contacter**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**Tél. : 01 79 84 34 19Courriel : doublusage@finances.gouv.fr |
| 5 Exportateur dans le pays tiers d’origine | 6 Autorité de délivranceMINISTÈRE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCESDirection générale des entreprisesService de l'industrieSERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE67, rue Barbès – BP 8000194201 Ivry-sur-Seine CEDEX |
| 7 Destinataire dans le pays tiers de destination | 8 État membre où le courtier réside ou est établi | Code |
| 9 Pays tiers d’origine/Pays tiers où sont situés les biens faisant l’objet des services de courtage | Code |
| 10 Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire) | 11 Pays tiers de destination | Code |
| 12 Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant) |  |
|  | 13 Description des biens | 14 Code des marchandises | 15 N° de l’article de la liste de contrôle |
|  | 16 Valeur et devise | 17 Quantité de biens et unité de mesure |
|  | 18 Utilisation finale |
|  | 19 Mentions spéciales / Informations complémentaires et documents produits |
|  | 20 À votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l’entretien, le stockage, la détection, l’identification ou la dissémination d’armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l’entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?OUI ☐ NON ☐ |
|  | 21 Je soussigné (nom et qualité du signataire),Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présentedemande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d’une autre autorité de l’Union Européenne.Date, signature et cachetLe |
|  | Réservé à l’autorité de délivrance« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire » |

AUTORISATION (SERVICES DE COURTAGE)

UNION EUROPÉNNE Fourniture de services de courtage règlement (CE) n° 428/2009 modifié ou règlement (UE) n° 267/2012 modifié

1 Exportateur

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

13 Description des biens

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises

15 N° de l’article de la liste de contrôle

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

N° SIRET ou EORI

2 Numéro de licence

3 Date limite de validité

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »